

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330  
EN DATE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 4 avril 2022.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoint, Mmes DUPUY Catherine, FOUCHER Mélanie et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Mme Christelle BERTHELOT, Secrétaire

Absente excusée : Mme FRASER (Pouvoir à Mme DUPUY)

Secrétaire de séance : Mr ALLEIN

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2022.

**1°) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Après avoir fait le pointage entre les comptes de la Trésorerie et ceux de la Commune, ils sont identiques au centime près.

Mme Berthelot fait la présentation du compte administratif 2021 de la Commune avec les résultats suivants :

- Résultat cumulé d'investissement	:	- 41 935,10 €
- Résultat cumulé de fonctionnement	:	+ 458 376,23 €
o Soit un résultat cumulé global	:	+ 416 441,13 €

Mme Marie-Noëlle GIRAUD, s'est retirée lors du vote et c'est Mr HANOCQ, le doyen, qui a pris la présidence de l'assemblée. Le compte administratif et le compte de gestion ont été votés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Conseil Municipal a procédé à l'affectation du résultat au budget 2022 représentant un montant de 91 543,03 € afin de combler le résultat cumulé d'investissement augmenté du solde des restes à réaliser de 49 607,93 €.

**2°) VOTE DES TAXES**

Mme le Maire rappelle les taux de 2021 :

- Taxe foncière propriétés bâties	:	36,16 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	:	46,29 %

Le Conseil Municipal décide de maintenir ces taux pour l'année 2022 sachant que les bases sont amenées à augmenter chaque année.

### **3°) VOTE DES SUBVENTIONS**

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal où il avait été débattu des subventions susceptibles de pouvoir être prévues au budget 2022, le Conseil Municipal valide les subventions suivantes :

-	ADMR Loulay	:	50 €
-	ACCA Coivert	:	50 €
-	Donneurs de Sang Loulay	:	50 €
-	FNACA Loulay	:	50 €
-	Banque alimentaire Loulay	:	50 €
-	MFR St-Denis du Pin	:	20 €
-	Foyer Socio-Educatif – Collège	:	120 €
-	Comité 17 randonnée pédestre	:	97,10 €
-	Protection civile – Ukraine	:	200 €

### **4°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Mme Berthelot fait la présentation du Budget primitif 2022 représentant les montants suivants :

-	Investissement	:	419 047,65 €
-	Fonctionnement	:	611 191,20 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget primitif 2022.

### **5°) TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE : DEVIS LIVRAISON DE CALCAIRE**

Madame le Maire fait part des deux propositions : Entreprise Marchand et SLTP. Le Conseil Municipal retient la proposition la moins onéreuse, à savoir celle de l'entreprise Marchand au prix de 23 € la tonne au lieu de 26,70 € la tonne par SLTP.

### **6°) QUESTIONS DIVERSES**

#### **Divagation de chiens au lieu-dit « Les Groies »**

Madame le Maire fait part du courrier anonyme reçu en Mairie concernant la divagation de chiens dans les espaces privés aux Groies avec également problème de poubelles éventrées.

Madame le Maire indique qu'elle a fait mettre une affiche sur le panneau de ce village et qu'elle attend d'éventuels retours sur ce point.

#### **Isolation dans les logements**

Mme Catherine DUPUY fait part du changement des normes au niveau isolation qui pourront concerner la commune pour les logements communaux.

La séance est levée à 21h46.